

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 20 OCTOBRE 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2020.
2. Proposition Décision modificative – Budget du service de l'Eau
3. Proposition Décision modificative – Budget de la Commune
4. Proposition d'emprunt pour l'achat du fourgon.
5. Choix de l'entreprise pour le lot Eclairage Public- Cheminement piétonnier de Gallerand
6. Demande d'acquisition de parcelle dans la ZA de la Rouche .
7. Proposition d'aménagement d'une aire de retournement de bus scolaire à Gallerand.
8. Proposition de classes de découverte des écoles maternelles et élémentaires.
9. Proposition de validation du rapport annuel SITOMAP
10. Proposition de validation du rapport annuel G.R.D.F.
11. Affaires diverses

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, A.BOUCHERY, M.DELARUE, K LE GOVIC, N.SERGENT, A.PELLETIER, C.GRESTEAU, E.PERON.

Absents représentés : G.PIEDOUX par P.COLMAN, D.PIGEAU par G.LEGRAND, S.BOUDIN par C.BARBIER.

Absent excusé : A.GOBERT

Secrétaire de séance : K LE GOVIC

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Opposition au transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCDP.
- Achat d'un photocopieur

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Décision Modificative n°2 : Budget du Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de l'Eau.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
ajustement non valeur				
 FONCTIONNEMENT				
D-628 : Divers	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Décision Modificative n°2 : Budget de la Commune

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

AJUSTEMENT OPERATIONS INV				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 300,00 €	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
D-2135-140 : MAISON MEDICALE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-121 : Am. sur Terrains	0,00 €	9 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-148 : CHEMINS PIETONNIERS	0,00 €	19 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-128 : DEFENSE INCENDIE	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	37 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	37 300,00 €	0,00 €	37 300,00 €
Total Général		37 300,00 €		37 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Emprunt pour achat de véhicule affecté aux Services Technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'achat d'un véhicule aux services techniques, il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 21 900 €. Après analyse des différentes propositions de financement, celle établie par le Crédit Agricole Centre Loire apparaît comme la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire un prêt à taux fixe d'un montant de 21 900 € avec les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Durée du contrat de prêt : 5 ans
- Taux fixe: 0,49 %
- Périodicité des échéances : annuelle
- Mode d'amortissement : constant
- Base de calcul : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.
- Commission d'engagement 65 €
- Date de signature des contrats : au plus tard le 26 octobre 2020
- Date de versement des fonds : au plus tard 20 décembre 2020

Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, est chargé de signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Choix de l'entreprise pour renforcement de l'éclairage Public à Gallerand

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative aux travaux de renforcement de l'éclairage public à Gallerand.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise ISI ELEC dont la proposition s'élève à 19 745 € HT, soit 23 694 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Aménagement d'une aire de retournement de bus scolaire à Gallerand

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager une aire de retournement des bus scolaires sur le circuit de Gallerand. En effet, les bus sont actuellement contraints d'effectuer des manœuvres de retournement sur la RD 109, ce qui pose de graves problèmes de sécurité. Le Conseil Régional a récemment contacté la Mairie pour informer que faute d'aménagement spécifique, le service de ramassage scolaire serait suspendu.

Après s'être rendu sur place, la seule possibilité d'aménagement se situe sur une parcelle appartenant à l'entreprise GENESTOUX. Le propriétaire a donné son accord pour que les travaux soient effectués sur son terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réalisation d'une aire de retournement sur la parcelle appartenant à l'entreprise GENESTOUX, accepte de prendre en charge ces travaux d'un montant estimé entre 8 000 à 10 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vente de parcelles dans la Zone Artisanale de la Rouche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition par l'entreprise DENIZEAU d'une partie des parcelles ZH 537 et 545, propriétés de la Commune, dans la zone artisanale de la Rouche. Le projet consiste en l'implantation de bâtiments à usage artisanal. La surface à céder est estimée entre 3 800 à 4 000 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente d'une partie des parcelles ZH 537 et 545 pour une surface de 3 800 à 4 000 m², fixe le prix de vente à 50 000 € Hors Taxes, précise que les frais de division seront à la charge de la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCDP.

Monsieur le Maire informe que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit un transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale, à compter du 1er janvier 2021 (1er jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire).

Cependant, les conseils municipaux ont, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, la possibilité de s'opposer au transfert, dans des conditions de majorité particulières. L'opposition doit être exprimée par délibérations des conseils municipaux d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais.

Achat d'un photocopieur pour la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer le photocopieur de la Mairie qui présente depuis plusieurs mois des dysfonctionnements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la société RICOH pour un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Participation communale pour classes de découverte 2021 à INGRANNES – Ecole Maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de Maternelle à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 265 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement des classes de découverte 2021, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 132,50 € par élève, et d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 41 enfants, un montant de 5 432,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.

Le conseil municipal décide également d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Accord de principe pour participation financière à des classes de découverte 2021 – Ecole Élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de départ en classes de découverte pour :

- la classe de CP à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 3 jours et pour un montant de 159 € par enfant. La participation communale serait de 79,50 € pour chacun des 21 élèves, soit 1 669,50 €.
- la classe de CM 2 de l'école élémentaire pour l'une des deux propositions :
 - soit un séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret à CROCQ (Creuse), sur une durée de 6 jours et pour un montant de 365 € par enfant. La participation communale serait de 182,50 € pour chacun des 22 élèves, soit un total de 4 015 €.
 - soit un séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret à COMBLOUX (Haute Savoie), sur une durée de 7 jours et pour un montant de 420 € par enfant. La participation communale serait de 210 € pour chacun des 22 élèves, soit un total de 4 620 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour le financement de ces classes de découverte au cours de l'année 2021.

Validation du rapport annuel 2019 du SITOMAP.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2019 établi par le SITOMAP.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de le mettre à disposition du public.

Adoption du compte rendu d'activité 2019 de la concession de Gaz de GRDF

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activité de la concession de gaz de l'exercice 2019 établi par GRDF.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de le mettre à disposition du public.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'établissement d'un arrêté de fermeture du gymnase pour les adultes.
- Les référents communaux Sécurité ont rencontré l'adjudant de Gendarmerie de NEUVILLE AUX BOIS pour évoquer les incivilités ayant eu lieu sur la Commune au cours de l'été. Ils ont également visité le système de vidéo protection de la Commune de CHEVILLY où ont été installées 32 caméras.
- La commission Alimentation - Circuits courts a établi un projet de marché nocturne qui se déroulerait à partir du mois de mars, le dernier vendredi de chaque mois de 18 h 30 à 21 h 30. La commission a recensé une liste de différents producteurs locaux et prévoit d'intégrer les associations locales pour compléter ces animations.
- La commission permis de construire s'est réunie le 25 septembre.
- La commission Fleurissement s'est réunie pour examiner le projet de plantations à Gallerand, le long du cheminement piétonnier. Philippe COLMAN a présenté aux membres de la commission, l'ensemble des réalisations effectuées depuis 2000.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 17 novembre à 20 h 30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles Représenté par P.COLMAN	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	Mme PIGEAU Delphine Représentée par G.LEGRAND	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien Représenté par C.BARBIER
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien Excusé	Mme PERON Emilienne	